

# Enquête publique du Parc du volcan du 26 juin au 25 juillet 2023

OBSERVATIONS ANONYMISÉES DU PUBLIC  
RELEVÉES SUR LA BOITE MAIL DÉDIÉE

## OBS 57 :

Je suis subjuguée par l'acharnement que la mairie du Tampon met à vouloir dépenser l'argent du contribuable pour construire à tout prix, alors qu'il n'est question partout sur la planète que d'adaptation climatique et transition écologique, un parc d'attraction à l'europpéenne en plein coeur des hauts de notre île, déjà tant abîmée par le mimétisme hexagonal.

Car qu'y a-t-il de vert dans le tourisme que veut nous vendre ce projet ?

- des serres géodésiques pour soi-disant préserver la végétation des bas (idée farfelue s'il en est !)... et bien sûr chauffées (à quoi ? Même si c'est du solaire, les métaux des panneaux photovoltaïques sont une denrée rare comme l'indique leur nom, à utiliser avec parcimonie, pour des structures vraiment utiles et indispensables) ???

- des touristes acheminés à 85% (selon étude) par des voitures particulières, dont une majorité est de type diesel (stats la Réunion)???

- une irrémédiable artificialisation des terres, même si le projet a été réduit depuis sa première mouture mégalomane, avec 3 parkings, dont on ne sait toujours pas s'ils auront une capacité de 423 ou 723 places.... ???

- avec une présence humaine bruyante et polluante 8 mois de l'année (déchets en tout genre comme on en voit partout sur l'île, barbecues fumants, cris, bruit des moteurs et des tyroliennes... la faune et la flore n'ont qu'à bien se tenir !), là où on pouvait se promener jusque là sans entendre un bruit qui fâche... ???

Non, décidément, on a beau chercher, on ne voit pas le vert. Et que quelques pirouettes administratives puissent justifier de l'octroi des fonds du FEDER pour un projet aussi écocide laisse rêveur sur la perspicacité des instances européennes....

Par ailleurs, n'y aurait-il pas plus urgent à faire sur la commune du Tampon ?

Je lis ici [https://www.francetvinfo.fr/economie/fuites-d-eau-un-litre-sur-cinq-perdu-c-est-plus-de-4-milliards-d-euros-payés-par-les-français-selon-ufc-que-choisir\\_5915216.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/fuites-d-eau-un-litre-sur-cinq-perdu-c-est-plus-de-4-milliards-d-euros-payés-par-les-français-selon-ufc-que-choisir_5915216.html) un article sur la gestion du réseau de l'eau en France où on apprend (se remémore) que "*La proportion d'eau (potable) perdue (avant d'arriver au robinet) peut dépasser un litre sur trois : "38% par exemple à la Réunion, 34% dans les Alpes-de-Haute-Provence, 29% dans l'Yonne", dénonce UFC-Que Choisir qui impute ces fuites à la vétusté des réseaux de canalisations.*"

Les légendaires dysfonctionnements du réseau tamponnais, sa vétusté, ses coupures récurrentes se seraient-ils évanouis miraculeusement ??? Les tamponnais n'ont pas l'eau courante garantie d'un bout à l'autre de l'année, mais qu'importe, ils pourront toujours aller étancher leur soif (ou laver leur salade ?) aux buvettes et restaurant du parc du volcan !!!

On marche sur la tête !

Au lieu de subvenir aux besoins les plus vitaux des citoyens, d'utiliser l'argent public pour parer dès maintenant les multiples difficultés climatiques et écologiques qui ne manqueront pas de se présenter dans un avenir hélas déjà présent, voilà un maire qui ne pense qu'à amuser le monde avec des tyroliennes et des "pumptrack" !

Et la question est, pourquoi ? Quelle peut bien être la motivation de cet entêtement à contre-courant de l'époque et de ses enjeux ? Et on ne peut s'empêcher de penser que d'aucuns ont peut-être beaucoup à y gagner....

Car tout de même, soyons sérieux... A-t-on jamais vu l'édile d'une ville de plus de 80 000 habitants ne pas se ridiculiser devant son conseil et ses administrés en faisant miroiter la perspective de seulement 150 emplois alors que pas moins de 23 hectares de terres vont être ravies à la nature ??? La création d'un parc d'attractions à l'avenir financier incertain (aucune évaluation du budget d'exploitation présentée dans le dossier) peut-elle sérieusement être présentée comme l'unique panacée de l'éradication du chômage sur la commune ??

Non, décidément, on ne peut accorder aucune attention à ce projet sans queue ni tête qui ne va nulle part, si ce n'est vers un gouffre financier et une calamité écologique de plus.

## OBS 58 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

C'est en ma qualité de président de l'association de la loi 1901, Domoun la Plaine, que je vous présente **l'avis argumenté de notre association CONTRE ce projet de parc de loisirs à bourg Murat.**

Notre association a vu le jour en septembre 2021, à l'issue de la phase de concertation préalable sur ce projet. Cette concertation a été un simulacre de concertation, plutôt des réunions au cours desquelles il fallait écouter des exposés, admirer des projections de diapositives sur un projet qui avait été décidé de A à Z. Au cours de ces réunions, nous n'obtenions aucune réponse aux questions posées et il semblait qu'il n'y avait plus moyen d'apporter aucune amélioration.

Devant l'attitude des représentants du maître d'ouvrage, nous avons décidé de nous former en association citoyenne pour nous faire entendre et disposer des moyens que nous donne la loi pour combattre ce projet.

Aussi avons-nous avec beaucoup d'attention examiné l'ensemble du volumineux dossier technique qui accompagne cette opération qui vous a été confiée.

Nous avons, enfin, pu constater les changements apportés au projet depuis la version qui a fait l'objet de la concertation préalable, sans qu'à aucun moment la population ait été informée des modifications apportées, contrairement à ce que les garants de la CNDP avaient préconisé au maire dans leur rapport. Mais nous avons toujours été présents durant ces deux années pour empêcher que l'écocide annoncé soit perpétré.

Après examen attentif du projet dans sa version 3, nous arrivons aux mêmes constats :

- ❑ Ce projet est **inutile**, car ce n'est pas pour retrouver des distractions comme celles qu'il propose, que les très nombreux visiteurs, aujourd'hui sans le parc - touristes, pique-niqueurs en famille les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou randonneurs tout au long de l'année -, viennent à la Plaine des Cafres.
- ❑ Il **n'est d'aucune utilité publique**, ne répond pas à des besoins de la population, est censé proposer une offre touristique inadaptée et qui comporte des risques pour l'environnement et le cadre de vie des habitants.
- ❑ Il est extrêmement **dispendieux** car les dépenses, déjà très importantes et changeantes (hausse du coût des tyroliennes, de la maîtrise d'œuvre et à présent des investissements), présentées hors coûts de fonctionnement dans le dossier, sont certainement encore sous-évaluées. Le coût annuel de l'entretien du parc n'est pas chiffré, la gestion devrait se faire en régie communale ce qui fait peser un risque élevé pour les contribuables tamponnais.
- ❑ En outre, il est **écocide**, car les aménagements qu'il prévoit, artificialiseront à outrance nos paysages uniques et reconnus même par l'UNESCO. Ils comportent aussi, de l'avis même de l'ARS, des atteintes graves à la santé publique.

Nous argumentons notre avis en cinq grands thèmes :

- ❑ Son impact négatif pour la population de Bourg Murat
- ❑ Ses impacts environnementaux
- ❑ La dégradation irréversible des milieux naturels
- ❑ Le coût financier pour la collectivité et les contribuables de la commune du Tampon, pour un bénéfice nul
- ❑ Le saucissonnage inacceptable du projet entre « parc de loisirs » et « tyroliennes »

## I. Impacts du projet pour la population de Bourg Murat

1. Les aménagements prévus dans ce parc, à **proximité directe d'habitations**, dégraderont comme l'a souligné l'ARS dans son rapport, tous les paramètres de la qualité des milieux de vie des riverains : bruit des activités proposées dans le parc et celui de la circulation accrue, pollution de l'air par l'accroissement du trafic routier et les barbecues géants, dépôts sauvages de déchets et prolifération de ce fait des animaux errants et des nuisibles (rats). Tout ceci est prévisible, malgré toutes les « compensations » que le pétitionnaire est prêt à financer **avec nos impôts**. Le pollueur, c'est lui ; les payeurs, c'est la population de la Commune du Tampon.

2. La gravité extrême réelle **des risques sanitaires** de ce projet pour la population telle qu'elle apparaît dans l'avis de l'ARS, ne peut laisser les décideurs indifférents comparée aux projections de développement économique non précisées et qui n'ont aucune certitude de réalisation.

En effet, quel économiste sérieux pourrait valider l'hypothèse d'un avantage concurrentiel quelconque de ce territoire, situé à 1600 m d'altitude, au climat rude en hiver et passablement humide, éloigné des centres touristiques habituels, par rapport à d'autres sites sur l'île ou sur l'île sœur qui se prêtent plus facilement aux attractions et jeux de foire que ce Parc dit du Volcan voudrait offrir ?

Les divertissements proposés dans le projet au prix d'une défiguration des paysages vont à contre-courant de l'urgence climatique d'une part et, d'autre part, de la culture des hauts.

**L'avantage réel de la Plaine des Cafres, et de Bourg Murat en particulier, se trouve dans ses paysages, sa tradition pastorale, son climat vivifiant, le calme et l'air pur. Tout ce que ce projet inutile, écocide et budgétivore veut ruiner.**

Un projet de développement devrait tirer parti de ces **atouts naturels sans les travestir** et des **compétences nombreuses** qui se trouvent parmi la population cafrilainoise au lieu d'aller chercher ailleurs **des modèles de développement qui n'ont aucune chance de fonctionner ici**.

3. L'ARS indique, à juste titre, que *« le projet de création de 10 tyroliennes récréatives est administrativement distinct du projet de parc du volcan, mais que, dans les faits, ces deux projets sont liés. Les tyroliennes sont situées à l'intérieur du parc du volcan. Les effets cumulés sur l'environnement et la santé sont à prendre en compte »*. Outre les mesures d'impact des nuisances sonores qui semblent selon elle sujettes à caution, l'ARS met en avant les **impacts psychologiques des nuisances difficilement modélisables ou prévisibles avec des outils techniques**, et de plus, elle indique de façon catégorique les conséquences de l'ensemble des **pollutions de l'air**, pour la santé des habitants du village,

Les habitants de Bourg Murat ne sont pas des cobayes et ils ne pourraient accepter les mesures compensatoires proposées par le promoteur consistant à les **cantonner derrière des murs** de gabions. Il s'agit clairement d'une mesure qui marque **un profond mépris** du maire et de ses conseillers pour ses administrés.

Outre les nuisances évoquées plus haut, **le préjudice financier** que les résidents des Topazes et de Piton Dugain voire au-delà, vont subir sur leurs biens, à quelques encablures des tyroliennes ou des barbecues géants, **n'est pas pris en compte**.

4. Un schéma de rupture générationnelle est constaté depuis de nombreuses années, du fait des schémas d'aménagement du territoire. Il ne faut pas se voiler la face sur ces causes et déplorer seulement les conséquences qu'elles produisent dans notre société.

En effet, il n'y a pas de mots, il n'existe aucune continuité dans l'échange, les familles sont divisées, chacun vit dans son foyer, chacun subissant les décisions sans pouvoir y faire grand-chose, ou du moins sentant du mépris à son égard. Chacun se recroqueville, refoulé dans ses besoins fondamentaux, **isolé dans un individualisme mortifère que viennent flatter les offres en matière de consommations tout en faisant fi des réels besoins collectifs**.

Au 1.1 du rapport des garants de la consultation préalable, on peut lire ceci : « *Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : " il faut remettre l'humain au cœur du projet " .* »

Bref, il est nécessaire de mettre des mots sur ce constat psychologique de grande envergure qui mine les foyers sans que cela ne soit dit. **La violence sous-jacente des projets comme celui de ce parc, doit être dénoncée** : il prend en otage des gens qui ont de réels besoins d'emploi et de revenus dignes, pour faire accepter un projet qui n'en procurera point et qui abîmera la santé d'autres gens, et toute une région reconnue pour la beauté de ses paysages et la qualité de l'air qu'on y respire.

5. Le néophyte qu'est le public appelé à participer à cette enquête, n'est pas en mesure d'entendre quoi que ce soit aux conclusions de l'étude acoustique, telles que celle-ci : « *On rappelle que dans la réalité, la probabilité pour que l'ensemble des évènements ayant un impact sonore interviennent exactement en même temps est extrêmement faibles* ». Ou encore : « *En considérant la répartition des niveaux selon les périodes, on aboutit à un niveau moyen sur la journée qui peut être comparé à la contribution des tyroliennes évaluées dans la précédente étude d'impact dédié* ». On assiste à un **verbiage de spécialistes payés pour faire admettre** comme une fatalité le passage d'un endroit, jusqu'à maintenant réputé pour son environnement paisible sans autre bruit que celui des activités agricoles, à un univers bruyant, en particulier les jours de repos : dimanches, vacances scolaires, etc. **On peut se demander d'ores et déjà combien de ceux qui vont plébisciter comme à l'accoutumée ce genre de projets écocides, auront pris le temps d'étudier et comprendre tout ce verbiage.**

En tout état de cause, nous aurions, nous, plus tendance à croire les alertes lancées par **l'ARS, indépendante et garante de la santé publique**, plutôt que **les bureaux d'études non indépendants car financièrement dépendants du maître d'ouvrage**, d'autant que l'ARS émet elle-même des réserves sur la pertinence des mesures d'impact du bruit faites par les bureaux d'études.

## II. Impacts environnementaux

6. Etant dans l'impossibilité de faire ce projet inutile plus loin que les habitations directement concernées (Topazes et Dugain), comme le suggère l'ARS, car ce serait alors trop près du Parc national et du bien inscrit au Patrimoine de l'Humanité, le simple bon sens voudrait que la municipalité l'abandonne définitivement au bénéfice de la population et de l'environnement, et pour préserver les fonds publics.
7. Le site choisi est **un haut lieu en matière de paysages, d'espaces naturels, de biodiversité et de biocénose** ; il n'a pas à devenir – comme le souhaite le maître d'ouvrage – « un haut lieu du divertissement sur l'île, accueillant des évènements festifs », surtout par le saccage des milieux et la défiguration des paysages uniques.
8. Les endroits pouvant accueillir des « évènements festifs » ne manquent pas sur la Commune du Tampon, ni même au proche village de la Plaine des Cafres où se tient tous les ans le Miel Vert, dont les clameurs nocturnes se font déjà entendre jusqu'à Bourg Murat.
9. Le caractère artificiel, dénaturant le site et impactant dangereusement les paysages et les espaces naturels sensibles comme les zones humides, les habitats d'une faune et d'une flore protégées, avait déjà été dénoncé par certains participants à la concertation publique préalable de juillet 2021. **Le projet dans sa version n° 3 qui est soumis à l'enquête publique aujourd'hui, n'est en rien plus acceptable que la version n° 1.** Même si la surface du parc a été revue à la baisse, la défiguration des paysages, la dégradation des milieux qui abritent de nombreuses espèces florales et faunistiques et l'artificialisation des sols figurent toujours dans cette énième version.

10. Ce projet induira **la modification significative du caractère rural** de cette partie de la Commune du Tampon et de ses paysages pastoraux. **Les animaux des pâturages avoisinants seront eux-mêmes en souffrance** à cause des bruits intrusifs causés par les usagers des tyroliennes, des pumtracks, des barbecues géants et leurs fumées.

11. Nous reprenons à notre compte un passage de l'avis de l'ARS à propos de la hausse progressive des incidences : *« Les projets de parc du Volcan de 2019 et 2021 sont très différents tant dans les objectifs que dans les aménagements proposés. Les incidences sanitaires pour les riverains du projet initial sont globalement beaucoup plus importantes. Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études (« divertissement et fête » versus « détente et valorisation de la nature »), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants ».*

Il y a de quoi rester pantois, et cela ne nous surprend guère puisque dans le dossier technique accompagnant l'enquête publique, à titre d'exemple, nous avons, initialement, un projet avec quelque 900 places de parking. Le résumé non technique de l'étude d'impact – censée nous prouver que tout va bien en matière de réduction des impacts environnementaux - se vante que l'impact a été profondément réduit du fait que : *« Afin d'accéder au site, il était initialement prévu de construire quatre parkings, d'une capacité totale de plus de 900 places. Finalement seuls 3 parkings seront construits, dont une partie est réservée aux bus, pour une capacité totale de 423 places, **soit moins de la moitié du parc de stationnement initialement prévu.** »* Or, dans la Note de présentation non technique envoyée à l'autorité environnementale – le préfet quand même ! -, le total des places de parking est de 723. **Soit c'est le maître d'ouvrage qui ment à l'autorité environnementale, soit c'est son cabinet d'étude chargé de procéder à l'étude d'impact qui travestit la réalité et tous les résultats qu'il nous fournit sont susceptibles d'être du même acabit.**

Nous avons posé oralement la question au commissaire-enquêteur le premier jour de l'enquête publique, sur les écarts de chiffres de places de parking. Il nous a répondu qu'il s'agissait d'une erreur. Des grossières erreurs comme celle-ci sont nombreuses dans le dossier technique. Ainsi en est-il du plan de masse général où figurent les 10 câbles de tyroliennes, alors qu'a priori, depuis l'avis défavorable de la CDPENAF, elles n'ont plus lieu d'y être. Une semaine après le début de l'enquête publique, dans les trois lieux de permanence de l'enquête, des plans de masse général sans les tyroliennes ont curieusement fait leur apparition.

**Nous avons pris le temps de débusquer d'autres erreurs de ce type destinées à tromper la population, ou bien c'est du travail bâclé de la part des bureaux d'études. Nous laissons cependant au porteur de projet et à ses cabinets d'étude peu scrupuleux payés par nous, les contribuables, le soin de refaire un dossier sans tous ces scories et de se représenter devant nous.**

Il est ainsi indéniable que **le dossier technique est vicié et nous demandons au commissaire-enquêteur d'annuler cette enquête publique entachée de nombreuses erreurs qui faussent le jugement du public.**

12. Loi **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) en préparation.

Anticipons car l'urgence climatique, l'urgence démographique et, à La Réunion, l'urgence en matière de foncier nous l'exigent.

La zone à défricher pour ce projet, ne serait plus que de 3900 m<sup>2</sup> (voir dans le résumé non technique). Cependant, la surface d'emprise du projet est une zone quasi naturelle (habitations mises à part), qui deviendra une zone largement anthropisée ; les visiteurs sont susceptibles de l'investir, la déranger, la souiller dans sa totalité. C'est aussi une sorte d'artificialisation des sols pour la diversité biologique, faunique notamment.

Quoi qu'il en soit, un élu ne devrait pas être sans connaître la loi et les orientations qu'elle prend, donc, ne devrait pas ignorer la loi ZAN qui sera à terme la norme : 50% de réduction de l'artificialisation des sols d'ici à 2030, 100% d'ici à 2050. Sauf à ce qu'il se place, comme il en aurait pris l'habitude, au-dessus des lois.

Toute artificialisation, de nos jours, ne devrait servir que des projets **absolument indispensables**, comme le logement. **Un parc d'attractions, qui a toutes les apparences d'un puissant générateur de déficits publics, n'est pas, à notre avis, absolument indispensable, en ces temps de sobriété.**

Ce faisant, avec ce projet, la commune spolie ses administrés de leur droit élémentaire d'être logés décemment, puisqu'il gaspille des fonds publics rares sur un projet totalement secondaire pour ne pas dire « lunaire ». Toute politique urbaine dorénavant devrait viser à pourvoir à l'essentiel (logement, infrastructures indispensables, etc.).

13. **Nous avons proposé à notre municipalité de venir travailler avec nous sur des projets éco-socio-responsables.** En effet, surpris de voir lors de la concertation préalable sur le projet de « Parc du Volcan » que nous ne pouvions nous prononcer que sur un seul et unique projet, sans pouvoir discuter d'aucun de ses aspects qui ne nous convenaient pas, nous, adhérents de l'association Domoun la Plaine, avons élaboré et présenté **un projet alternatif de Village étape (que je vous ai déjà fait parvenir par un mail précédent)**, label proposé par le Ministère de la transition écologique. Le maire a été contacté à plusieurs reprises pour échanger avec nous sur des alternatives non-écocides, plus respectueuses des habitants, tout en recherchant le moyen de redynamiser le bourg et offrir de réelles perspectives d'emploi à la population, grâce à des activités pérennes correspondant à de réels besoins. **Le maire nous a ignorés, n'écoulant pas les conseils des garants de la Commission Nationale des Débats Publics dans leur rapport. Ces derniers avaient pourtant demandé que le maître d'ouvrage communique avec la population. Il a préféré « du pain et des jeux », et le sacrifice de l'environnement.**

### III. Les milieux naturels

14. Dans le schéma de l'ERC (éviter, réduire, compenser), sont précisées des étapes d'évaluation du projet afin de définir les impacts négatifs sur l'environnement et de trouver les mesures qui répondent à l'application des mesures d'évitement et sur les impacts résiduels, à l'application des mesures de réduction.

Dans la version 3 de ce projet, les applications des mesures d'évitement ou de réduction se sont limitées à une réduction de la zone globale concernée, totalisant aujourd'hui une surface de 23,5 ha dont 15 ha aménageables. **À l'intérieur de cette zone d'impact, les effets négatifs continuent donc d'exister et les enjeux restent les mêmes.**

15. La zone concernée par le projet est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 : Haut du Tampon et de l'Entre-Deux. Les études menées pour définir l'état et l'importance de la faune et de la flore de cette zone ne sont pas pris en compte comme elles le méritaient. L'impact pourtant est concret sur les espèces présentes dans cette zone :

- Des espèces protégées ont été identifiées ; les cabinets d'étude conciliants choisis par le maître d'ouvrage ont tendance à **les considérer pour espèces certes protégées mais négligeables**

(comme le tarier de La Réunion ou tec-tec), ainsi ils n'ont aucune considération pour leur préservation ;

- La zone où voudrait s'implanter ce projet, est aussi un milieu d'habitat pour les espèces fauniques et florales qui essayent de survivre au milieu d'autres EEE, introduites par les humains faut-il le souligner. **Le fait qu'il soit « dégradé » par la main de l'homme, n'est pas une raison pour l'achever avec des projets inutiles : les activités humaines, l'artificialisation des espaces, la dénaturation des habitats, éloignent encore et toujours la faune qui devra migrer vers d'autres espaces qui deviennent alors portions congrues, et devenir ainsi de plus en plus vulnérable jusqu'à la disparition de certaines espèces.**
- Ce projet va à l'encontre de « **La stratégie nationale Biodiversité 2030** » mise en place par le Ministère de la Transition écologique qui parle de « *structurer une organisation efficace pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité* » et de « *protéger la nature et inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes* ».

16. Les zones humides qu'on rencontre dans la zone d'implantation du parc sont dégradées, lit-on dans l'étude d'impact. Hormis ce constat qui semblerait réjouir les auteurs du rapport, aucune volonté dans le projet du parc d'en prendre soin ou de remettre à la place centrale qui leur revient, les enjeux cruciaux et fragiles de ces zones. Aussi, aucune étude précise n'est-elle apportée dans le projet initial qui démontrerait que celui-ci est en parfaite adéquation avec le code de l'environnement - Articles R214-1 à R214-132 - concernant les eaux et le milieu aquatique impactés par des activités, des installations et leurs usages. Aucune étude d'expert indépendant en hydrogéologie ne vient prévenir sur les risques par exemple des lessivages des 423 ou 723 places de parking, pour les eaux souterraines. **Aussi le projet et les travaux qui s'en suivront ne pourront pas assurer une gestion mesurée selon l'article L211-1 du Code de l'environnement qui comprend les urgences du fait du changement climatique : « *La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population* ».**

17. Le projet empiète sur les zones Nco et N (Naturelle). En effet, la zone NC, zone de richesse naturelle, **est une sous-section de la zone N – ou zone naturelle – du PLU**. Selon l'article R\*123-18 du Code de l'urbanisme, « *les zones de richesses naturelles, dites "Zones NC", sont à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol* ».

18. La préservation d'un « corridor écologique et hydraulique » est prise en compte, en théorie, mais en pratique, l'ouverture d'une zone d'activité humaine et l'artificialisation des espaces augmentent la tendance à la **propagation des espèces envahissantes déjà présentes sur le site du fait essentiellement des activités humaines**.

19. Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) déjà engagées avec AVE2M en 2022, sur fonds de l'Etat qui ont financé les PEC et de la Commune quelques matériels et équipements, n'ont pas eu de suivis. Il n'y a pas eu de plantation d'endémiques après l'arrachage des envahissantes, malgré ce qu'il avait été convenu, semble-t-il, avec le maître d'ouvrage. Action avortée et non renseignée, car en un an, les EEE sont en train de reprendre du terrain. **Comment croire dans ces conditions les promesses de biodiversité, de restauration des espèces menacées contenues dans ce projet ? Ne sont-elles pas destinées qu'à servir de miroirs aux alouettes ?**

20. En page 9/20 du rapport de la MRAe en date du 26 avril 2023, on lit : « *L'eau nécessaire au chantier (arrosage des pistes...), puis pour l'irrigation en saison sèche des espaces verts (environ 20 000 m<sup>3</sup>/an), proviendra des retenues collinaires du Piton Marcellin et des Herbes Blanches par interconnexion (MR3), et ne pèsera donc pas sur la ressource en eau potable.* » Soit.

Mais il ne nous semble pas que les – trop – nombreuses retenues collinaires que creuse depuis quelques années la municipalité du Tampon, ainsi que toutes celles qu'elle envisage encore de creuser, à l'instar de celle dite du Piton Sahales en plein milieu de Bourg Murat qui a fait, au mois de mars de cette année 2023, l'objet d'une enquête publique, soient destinées à l'arrosage des pistes de ce chantier de parc de loisirs, ni à l'irrigation en saison sèche des espaces verts de ce parc. 20 000 m<sup>3</sup>/an, une bagatelle pour la Municipalité **qui ne tient encore une fois aucun compte du nouveau Plan Eau du gouvernement prévoyant la réduction de 10 % des prélèvements en eau d'ici à 2030.**

Ce faisant, ce projet **contrevient aux engagements pris par la Municipalité du Tampon dans son propre schéma directeur d'irrigation** dans lequel elle se proposait de faire ces retenues collinaires **pour les besoins de l'agriculture.**

**Il détourne également de leur finalité, les fonds du FEDER qui ont subvenu, subviennent et subviendront à la construction de ces bassines locales.**

Retenons en tout cas que, sur ce site dans son état naturel, sans les artefacts proposés dans le projet, la nature effectue déjà très bien :

- son travail d'irrigation par les précipitations abondantes ;
- celui de stockage de cette eau dans le sol qui va être maltraité par les travaux et les aménagements de ce projet ;
- et de régénération de la biodiversité au rythme des saisons, sans serres, qu'elles soient « géodésiques » ou non.

21. Il suffirait juste que cette municipalité, qui a laissé envahir pendant des décennies le site par les EEE, **remplisse enfin le contrat pour lequel elle a été mise en place, sans prendre en otage les sans-emploi de sa Commune.** Au lieu d'un parc d'attractions, elle devrait concerner les fonds publics à l'entretien des espaces naturels qui sont sur son territoire, comme il est de son devoir. Les milliers de visiteurs qui s'y promènent, n'en demandent pas plus. Surtout pas ces jeux de foire que son projet écocide leur propose.

#### **IV. Coût financier pour la collectivité et les contribuables**

22. Les mesures compensatoires proposées rajoutent au caractère dispendieux : le projet estimé à 11,6 M€ en 2021, passe aujourd'hui à 15,2 M€ (+ 38 % !), sans compter le coût de la maîtrise d'œuvre qui est déjà passé, lui, de 1,4 M€ à 1,875 M€ (+28 % !).

**Ces mesures compensatoires artificialiseront encore plus les espaces naturels**, tels ces murs d'insonorisation que le pétitionnaire se propose d'installer, en réponse à l'ARS qui dénonçait l'impact sonore du projet. Ces murs de gabions prendraient place derrière les habitations dont les occupants vivent aujourd'hui en paix avec des paysages sans artefacts devant les pitons et remparts aux alentours, **sans rien demander à la collectivité pour assurer leur tranquillité.** Le prix à payer pour assouvir quels besoins ? Pour satisfaire quelles envies de figurer parmi les plus grands destructeurs du patrimoine de l'humanité ?



23. Voilà un projet qui coûterait 15,2 M€ en investissement (budget sans doute sous-évalué au vu des nombreuses approximations depuis que la concertation publique préalable en juillet 2021). Son promoteur a fait des promesses sur des centaines d'emplois pour le justifier (150 emplois, rappelle l'étude d'impact de SAFEGE). **L'argument de « création d'emplois » est un poncif.** Il ne trompe que ceux qui ont envie d'y croire. Car il ne se fonde sur aucune donnée concernant les activités prévues réellement, **à valeur ajoutée**, susceptibles de générer des emplois nouveaux directs ou indirects.

Lors de la concertation publique préalable en juillet 2021, les représentants de la mairie s'étaient expliqués devant les participants sur le nombre d'emplois annoncé en se référant **à une étude de Pôle emploi.**

Cet argument qui met littéralement en haleine tous ceux qui applaudissent ce projet (cf. registres disponibles dans les permanences de l'enquête publique), n'est aucunement explicité nulle part dans le dossier technique de cette enquête publique, ni l'étude de Pôle emploi présentée comme les autres études, **alors qu'elle a été réclamée par les participants à la concertation préalable.** Aucun document chiffré n'est disponible, tout comme le souligne l'ARS dans son dernier avis réservé.

Nous craignons que, ces emplois qui font rêver - et nous les comprenons - les jeunes et moins jeunes sans emploi de cette Commune qui est quand même sous la férule du même édile depuis des décennies, vont encore les asservir pour longtemps. Le projet que cet édile ne se prive pas de vanter en public, est constitué de contrats aidés qui octroieraient aux heureux élus de passer de « *quatre mois de travail à 12 mois de chômage* », comme il l'a dit à l'antenne à une heure de grande écoute. Ces 150 emplois sont une manière de faire défiler les gens devant le commissaire-enquêteur pour lui dire qu'ils sont d'accord avec le projet du maire, **sans avoir la moindre preuve sur la nature de ces emplois, leur durée, les rémunérations, les statuts qu'ils auront.** C'est simplement honteux d'abuser ainsi des gens qui se trouvent dans la détresse.

Alors qu'il y aurait tant et tant de choses à entreprendre dans le cadre du projet alternatif de Village étape que nous avons proposé, qui auraient généré **des emplois qualifiés et pérennes, grâce à des activités à forte valeur ajoutée.** Le bilan des autres villages étapes dans l'Hexagone est en ce sens éloquent. Un village étape à Bourg Murat procurerait à ses habitants des emplois sans être dépendants, à vie comme le sont certaines personnes dans ce village, des emplois aidés et du bon vouloir du maire.

Ce projet a toutes les caractéristiques **d'un projet voué à la catastrophe économique et financière après avoir été une catastrophe écologique et sociale.**

24. Le budget d'investissement de ce projet est donc passé de 11,6 M€ à 15,2 M€ en deux ans. Il ne bénéficiait jusqu'à présent que de 2,8 M€ de financement européen. D'ailleurs, au cours de la concertation préalable, **la population a été grugée** - le mot n'est pas trop fort - par les représentants de la mairie. On lit ainsi dans le « 2. Introduction » du rapport des garants de cette concertation : « *Coût : 11 800 000€ dont 70% éligibles aux fonds européens du FEDER gérés par la Région Réunion* ».

**L'escroquerie manifeste était de faire croire à la population que la mairie avait obtenu du FEDER un engagement sur 8 260 000 € (70 % de 11,8 M€), alors qu'en réalité, cet engagement n'était que de 70 % sur un montant de 4 000 000 € seulement éligibles (voir DELIBERATION N°DCP2021\_0527 de la commission permanente du Conseil régional du 27/08/2021).** Pourquoi ce mensonge en public (nous avons conservé les enregistrements des ateliers publics) lors de la concertation préalable ? **Comment le maître d'ouvrage compte-t-il financer à présent les 12,4 M€ restants de son budget d'investissement ?**

25. Dans sa demande d'autorisation d'aménagement adressée au préfet, le maire souligne que le projet de parc est devenu une **priorité** pour sa majorité municipale. On peut le comprendre puisque les 2,8 M€, négociés in extremis avec l'ancienne majorité régionale avant 2021 sur le budget transitoire du précédent programme européen, doivent correspondre à **des travaux achevés avant le 31 décembre 2023**, soit dans même pas six mois.

**Cela semble de plus en plus compromis, mais ce n'est pas notre problème. Notre problème, c'est ce pays, son environnement, sa population.**

La procédure d'enquête publique s'achevant le 25 juillet, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour publier son rapport, l'autorité environnementale d'un délai équivalent pour prendre une décision. L'autorisation, **si autorisation il y a avec les lourdes responsabilités environnementales et sociales qui en découlent**, laissera à peine deux mois - après, le cas échéant, l'avis de la CDPENAF - aux entreprises du BTP sélectionnées à l'appel d'offres. Mais le cahier des charges de l'appel d'offre publié le 28 avril 2023, indique qu'elles ne disposeraient pour réaliser les travaux que de de 5,5 mois, faisant fi de la période des congés payés de la Branche comme il leur est demandé très formellement.

**Tout cela flaire l'impréparation, l'improvisation, l'obstination dangereuse pouvant mettre en insécurité les intervenants, en plus de la gestion hasardeuse. Comment accepter un tel désastre économique, car l'Europe ne paiera pas si les travaux sont achevés après le 31/12/2023, malgré tant de sacrifices environnementaux et humains ?**

26. L'exploitation du parc est prévue en régie communale. **Le coût de fonctionnement n'est pas présenté, alors qu'il a été réclamé par les participants à la concertation publique préalable.** Les seules recettes financières initialement prévues provenaient du ballon captif, à présent abandonné, et des tyroliennes qui ne figurent pas dans le projet de parc. Le risque est très élevé pour les contribuables tamponnais d'être contraints de payer **le déficit programmé de ce mode de gestion hasardeux et défaillant.**

## V. Saucissonnage du projet

27. Bien qu'administrativement distinct du projet de 10 tyroliennes – refusé par la CDPENAF en janvier 2023 -, le projet de Parc lui est, dans les faits, étroitement lié. Ceci est vrai de façon incontestable tant sur un plan géographique et géologique, qu'au regard des effets cumulés des deux sous-projets du projet global. Le lien est tellement apparent que **la question des recettes nécessaires** pour le fonctionnement du parc - dont l'accès sera gratuit - sans les tyroliennes et les ballons captifs qui devaient être payants, **est une énigme à part entière.** Les contribuables du Tampon et non seulement de Bourg Murat sont en droit d'obtenir des réponses claires à ce sujet.

28. Dans son mémoire de réponse à la MRAe (page 25/38), le pétitionnaire prétend que *« le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier, cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste. C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte »*.

Primo, nous sommes étonnés d'apprendre ainsi que **les services de l'Etat auraient été de connivence avec le maître d'ouvrage pour opérer de cette manière** ; la lecture du courrier adressé par la sous-préfecture de Saint Pierre en 2021, révèle que cette « autorisation » **était assortie de nombreuses précautions qui n'ont pas été observées** par le pétitionnaire.

Secundo, le pétitionnaire passe sous silence un fait de haute importance : en janvier 2023, la CDPENAF a ruiné ses espérances de faire passer le projet de tyroliennes avant celui du Parc

d'attractions dit « du Volcan », au travers d'une simple consultation publique **par voie électronique**. Cela lui aurait permis de soustraire les tyroliennes à la décision de l'autorité environnementale.

En effet, la CDPENAF a émis **un avis conforme défavorable** à l'aménagement du Piton Dugain pour y installer les 10 tyroliennes. De ce fait, la seule raison pour laquelle nous n'avons pas déjà ces fichues tyroliennes – la marotte du maître d'ouvrage - au-dessus de nos têtes, c'est que **la CDPENAF a barré la route au Maire pour qu'il s'auto-autorise à dénaturer et détruire définitivement cette œuvre de la Nature en y mettant son attraction inutile**. Et non comme il dit, « *pour comprendre et adapter les effets cumulés et rendre le projet de parc plus réaliste* ».

Nous espérons que la CDPENAF saura rester fidèle à elle-même, **si le projet qu'elle a jeté par la grande porte lui revenait par la petite fenêtre**.

Nous n'avons pas la mémoire courte. **Les tyroliennes devaient être installées avant l'autorisation d'aménager pour le Parc du Volcan avec l'autorisation accordée au maire par sa majorité municipale (voir AFFAIRE N° 04-20220527, du 27/05/2022, AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER DU PROJET DE CONSTRUCTION DES TYROLIENNES SUR LE PITON DUGAIN À LA PLAINE DES CAFRES)**. Encore une fois, le pétitionnaire a une bien mauvaise opinion sur la perspicacité et la résilience de ses administrés. Et en outre, **il a tendance à s'affranchir des procédures administratives et réglementaires et à considérer celles-ci comme de simples formalités dont l'issue lui serait déjà acquise**.

29. Si le projet de Parc est devenu prioritaire pour des questions financières, le pétitionnaire prétend revenir ultérieurement avec celui des tyroliennes refusé auparavant par la CDPENAF.

Compte tenu des **nombreux effets cumulés déjà mis en lumière par l'ARS et la MRAe respectivement dans leur avis et rapport**, la dissociation des deux projets ne saurait être acceptée par la population. Elle contreviendrait sans conteste à la directive européenne 2011/92/UE « *qui vise à ne soustraire aucun projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, au sens de la directive, sauf si le projet spécifique exclu pouvait être considéré sur la base d'une appréciation globale comme n'étant pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.* ».

A ce propos, l'avis de l'ARS est sans ambiguïté : « *Aussi, au regard de l'objectif général dévolu à ce parc qui diffère sensiblement entre la demande d'autorisation environnementale de la commune et le dossier d'étude d'impact confié au bureau d'études techniques (« divertissement et fête » versus « détente et valorisation de la nature »), il convient de s'assurer de la maîtrise d'aménagements futurs plus à risques, progressifs et successifs, qui seraient nettement plus incompatibles avec la préservation des milieux de vie environnants.* »

Cela a d'ailleurs été repris par la Cour de Justice Européenne qui a précisé que « *L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337* » (voir, en ce sens, l'arrêt du 21 septembre 1999, Commission/Irlande, C-392/96, Rec. p. I-5901, point 76).

Ainsi, cette enquête publique se présente-t-elle devant la population d'emblée amputée du volet des tyroliennes qui n'est que partie remise de l'aveu même du pétitionnaire. En démocratie, cela ne devrait pas être admis. **Cette enquête publique devrait être déclarée caduque**.

## Conclusion

30. Cette enquête publique intervient après celle visant la création d'une retenue collinaire en plein village de Bourg Murat, dans laquelle, Domoun la Plaine avait déjà indiqué : « *L'enquête publique*

*qui nous concerne intervient dans une période où **la population de ce petit village de Bourg Murat est encerclée depuis deux décennies, pour ne pas dire harcelée, par des projets mégalomaniaques sans queue ni tête.***

*(...) Les citoyens de ce joli bourg tranquille, à mi-chemin entre Piton des Neiges et Piton de la Fournaise tous les deux Patrimoine de l'Humanité, **en ont plus qu'assez des projets de méga-chantiers la plupart farfelus, avec les nuisances qui les accompagnent, pendant et après.** »*

Cette affaire est suivie par de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens, à La Réunion comme dans l'Hexagone, surpris.e.s et ravi.e.s de voir combien l'action citoyenne peut aider à contrecarrer les projets inutiles, sans utilité publique (que personne n'a réclamé), écocides et gageant dans un gouffre financier des fonds publics au moment où nous entendons qu'il faut faire preuve de sobriété.

C'est donc dès avant de donner l'autorisation « d'aménager » pour le parc - que le pétitionnaire veut faire passer pour un projet respectueux de l'environnement alors que c'est au contraire un projet de marchandisation des espaces naturels après leur artificialisation - **que l'autorité décisionnaire finale, le préfet de La Réunion, devrait avoir une oreille attentive aux lanceurs d'alerte au sein de la population, à propos de toutes les nuisances que le projet va faire supporter au final à la population, à l'environnement et même à l'économie globale de ce bourg aujourd'hui considéré, avec la Plaine des Cafres, comme le grenier de La Réunion.**

Je termine en remerciant et félicitant les membres de Domoun la Plaine qui ont consacré beaucoup de temps à l'étude du dossier technique et à la formulation des arguments que je vous ai ici présentés. Sans leur implication, cette enquête publique serait passée sous les vivats des aficionados du maire.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez portée à notre démarche et à notre contribution à la mission qui vous a été confiée par le préfet de La Réunion.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

### **OBS 59 :**

Bonjour,

Suite à sensibilisation sur le sujet par l'association domoun la plaine et le média Reporterre, je me prononce CONTRE le projet de parc de loisir à Bourg-Murat, dit parc du volcan.

Cela me semble en effet à rebours des nécessaires préoccupations écologiques, notamment sur l'aspect artificialisation des sols, et peu efficient d'un point de vue économique, les potentiels emplois créés restant bien imprécis, alors que les dépenses publiques engagées sont conséquentes.

Par ailleurs, les soutiens politiques de ce projet, notamment le maire du Tampon M. Tien Ah Koon, condamné déjà à 2 reprises par la justice et actuellement en appel pour une affaire de prise illégale d'intérêts, n'inspire que défiance au citoyen que je suis.

Par la présente, je souhaite que mon avis soit pris en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques, censé avoir à cœur la recherche de l'intérêt général.

Cordialement,  
Bonne journée.

### OBS 60 :

Avis pour Enquête publique Parc de loisir Bour-Murat

Le projet de parc de loisir à Bour-Murat va porter atteinte à la beauté des paysages mêlant actuellement espaces ruraux et naturels de façon harmonieuse et remarquable. C'est un haut lieu du tourisme de plein air de La Réunion, il est contestable de le dégrader par des aménagements qui vont artificialiser le site. Le trafic routier risque de s'intensifier, le bruit, la pollution seront une agression pour le site naturel et les habitants en terme de bien être et de santé publique. Quel besoin de parc de loisirs dans un site qui se suffit à lui-même, il y a d'autres lieux pour le divertissement plus proches des lieux urbanisés qui évitent les déplacements inutiles et qui sont moins perturbateurs et dégradants. Ce projet semble totalement antinomique avec une île dont on vante la qualité de nature authentique. Tout comme on fait le choix au niveau régional

de densifier les zones urbaines aujourd'hui à La Réunion pour ne pas empiéter sur les territoires agricoles, il parait contradictoire d'empiéter ici sur le domaine rural et naturel par des aménagements artificiels. Il y a bien d'autres lieux de divertissement sur la commune du Tampon, pourquoi en rajouter un de plus avec des risques réels sur l'environnement et la santé publique. De plus, ce projet est onéreux (plus de 15 M d'Euros) sa pertinence ne semble pas justifier au regard de la gestion des finances publiques et d'autres priorités pour les habitants. Pour ces raisons en particulier je suis défavorable à ce projet.

### OBS 61 :

Nous sommes extrêmement favorable à ce projet dans l'objectif de créer des emplois et des activités pour les tamponnais et tamponnaise un très beau projet.

### OBS 62 :

A Monsieur le commissaire enquêteur

Merci de prendre en compte mon avis

J'aurais porter mon avis à cette enquête publique sur le Parc du Volcan, mais j'ai beaucoup de réticences car peur d'être victime d'une vaste supercherie.... En effet, voilà ce que j'ai pu constater à la lecture des avis portés par la population au terme de la concertation publique sur ce projet en 2021, et qui ne m'invite pas à participer aujourd'hui.

Tout d'abord, l'objectif d'une concertation publique est, sans doute dans une certaine mesure, de recueillir des avis favorables ou défavorables sur un projet, mais **elle vise avant tout à faire participer les citoyens à l'amélioration, voire la modification du projet tel que présenté par les autorités compétentes, ainsi qu'à recueillir leur avis sur l'opportunité de l'entreprise (réponse à un manque, bénéfices vs nuisances pour la communauté,...), ainsi que sur le bien-fondé des moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs visés par le projet** (nature du projet dans tous ses aspects techniques et matériels : localisation, bâti, artificialisation des sols, préservation de l'environnement,...).

On se serait donc attendu à trouver dans les contributions exprimées, parallèlement à un certain nombre de critiques globales positives ou négatives, des remarques, questions et demandes de précision ciblées sur

un aspect ou un autre de la mise en œuvre du projet, et ce sous une forme plus ou moins technique, reprenant les éléments exposés par le maître d'ouvrage **-preuve que le contributeur a pris connaissance, dans ces détails, des caractéristiques techniques et matérielles du projet.**

Or ça a été très peu le cas ici, les contributions qui le font peuvent se compter sur les doigts de la main, et celles-ci étaient toutes ou presque en défaveur du Parc du volcan.

En effet, sur les plus de 600 contributions versées au total, **on dénombre environ 480 appréciations favorables dont la quasi majorité sont très courtes, non argumentées, non documentées, sous la forme de simples appréciations globales de quelques mots. Elles forment un plébiscite relativement simpliste et répétitif dans leur forme stylistique.** On note :

- L'expression récurrente d'une approbation au projet, ou du même jugement de valeur laudatif sur le projet, dont la formulation est **plus ou moins calquée sur le même modèle** : « (C'est un) (très) *bon projet* », « (C'est un) *super projet* », « *Je suis d'accord pour le projet* », « *je soutiens ce projet* »
- Des **éloges adressés non pas à l'instance enquêtrice ou à la municipalité porteuse du projet, mais au Maire** : « *Bien à vous* », « *Bravo Monsieur le maire* », « *Félicitations à Monsieur le Maire* », « *Vous avez mon soutien* », « *Bon courage pour ce projet / Je vous encourage* »
- Une argumentation lapidaire et répétitive : bon projet « *pour développer les hauts et créer de l'emploi* ».

Les arguments qui justifient l'approbation, quand il y en a, sont globalement au nombre de deux :

- développement économique ou global des hauts (de Bourg Murat, du Tampon) : création d'emplois, développement du tourisme, création de loisirs
- bénéfique pour les jeunes de la zone : apport de loisirs à une zone qui en est dépourvue, débouchés économiques

Trop rares pour être significatifs : l'argument d'un bénéfice culturel pour les locaux de par l'offre

« pédagogique » du parc (au plan de la botanique), celui d'une rencontre avec des visiteurs extérieurs, ou la sensibilisation du public au enjeux environnementaux de la Réunion. (qui ne sont qu'un aspect très marginal du projet actuel, dilué dans la multitude des attractions et activités de loisir proposées)

Bizarrement, on retrouve dans cet « argumentaires » minimal les éléments les plus "aguicheurs" développés dans le le petit flyer du projet, petit document publicitaire largement diffusé sur la commune. On peut dès lors raisonnablement émettre des doutes quant à la légitimité et l'authenticité de ces avis **qui ne n'auraient pas été différents s'ils avaient été commandités** :

- tout d'abord parce la majorité des arguments (lapidaires) en faveur du projet semblent être basés sur la lecture exclusive de ce petit dépliant, ou sur un résumé partiel et partial des bénéfices du parc (qui aurait été délivré on ne sait quand ni où) qui n'a absolument pas eu cours lors des réunions ou ateliers d'information organisés lors de cette concertation publique de 2021. **Peut-on dans ces conditions estimer que les avis ainsi exprimés sont réellement éclairés et légitimement aptes à contribuer au débat démocratique de co-construction du projet ?**

- ensuite parce que la forme linguistique itérative même des contributions ne laissent subsister que peu de doutes sur l'origine de leur existence. En effet, la récurrence dans les libellés, la pauvreté du vocabulaire, le manque évident d'aisance face à l'écrit (notamment ds les contributions manuscrites), sont autant de signes de l'improbabilité que les contributeurs soient venus d'eux-mêmes s'exprimer sur un sujet dont la technicité et le français élaboré dans lequel il se présente sont très éloignés d'eux et de leurs compétences littéraires.

En conséquence, on ne peut s'empêcher de penser que ces innombrables contributions minimalistes, quasi identiques et trop souvent tournées comme un hommage quasi obséquieux au maire du Tampon lui-même ont été téléguidées et télécommandées pour servir sa cause. Par qui ? La question reste entière. On ne peut bien entendu pas imaginer qu'un édile puisse s'abaisser à de telles basses manœuvres. Mais qui alors ?

Il est donc à souhaiter que, lors de l'enquête publique actuelle - où il est là bien question de sonder la population pour établir une sorte de vote "pour ou contre" la réalisation du projet dont les autorités sont censées tenir compte dans leur décision finale - on ne retrouve pas ce type de contributions biaisées, parfois hors de propos, et pour le moins douteuses. On peut au moins espérer que le commissaire enquêteur saura éliminer les multiples doublons, s'il y en a, similaires à ceux qui ont gonflé le nombre des avis positifs lors de la concertation publique passée.

Cordialement

### OBS 63 :

bonjour

je vous joins en pièce jointe une question sur la CDPENAF

cordialement

P.J. :

Question Concernant l'avis de la CDPENAF

La réponse de la mairie à la MRAE est assez floue pour ne pas être comprise !!!!!

**LE DOSSIER PARC SERA L'OBJET D'UN AVIS DE LA CDPENAF : OUI OU NON ?**

#### Extrait MRAE page 6

Avis conforme de la CDPENAF

Enfin, conformément à l'article L.181-12 du code rural et de la pêche maritime, un avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sera requis pour le projet de parc du Volcan au plus tard au stade de l'autorisation d'urbanisme.

À cet égard, il est à noter que pour le projet précité des tyroliennes ayant fait l'objet d'une demande distincte de permis d'aménager, ladite commission CDPENAF a émis un avis défavorable le 25 janvier 2023 au motif que : C l'absence de cohérence entre l'étude d'impact, les plans de masse fournis et l'articulation avec le futur parc du Volcan ne permet pas de confirmer la bonne intégration paysagère du projet, malgré les bonnes intentions décrites dans l'étude d'impact D.

#### Mémoire de réponse mairie

4 – Cohérence entre les dossiers

- Le PA des tyroliennes oblige la saisine et un avis conforme de la CDPENAF

**- Le PA du Parc aussi fera l'objet d'un avis de la CDPENAF pour la zone N si toutefois le permis d'aménager s'étend au-delà de la phase prioritaire du projet.**

### OBS 64 :

bonjour

je vous joins en pièce jointe une question sur la loi NOTRE

cordialement

P.J. :

***NOTRE MAIRE HORS LA LOI ?  
LA QUESTION PEUT SE POSER !!!!!***

*En effet, la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence tourisme à l'échelon intercommunal, depuis le 1er janvier 2017 ; ce transfert de compétences inclut la création et l'aménagement de zones d'activités notamment touristiques.*

Or, dans une réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du Sénat le 02/02/2017, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales indique que « afin d'apprécier si un espace touristique constitue une zone d'activités touristiques, il paraît possible de se fonder notamment sur plusieurs critères tels que la continuité et la cohérence géographique de la zone, l'importance de la fréquentation touristique, le volume des services et des équipements existants, l'identification de sites spécifiques, ainsi que la volonté d'aménager et de développer une offre touristique coordonnée ».

La question mérite donc pleinement d'être posée s'agissant notamment du projet du Parc du Volcan sur le site de Bourg Murat.

Au nom des principes de spécialité et d'exclusivité, la Commune du Tampon a-t-elle le droit de dépenser plusieurs millions d'euros d'argent public en études pour ces projets, et peut-elle engager des dizaines de millions d'euros de nos impôts en travaux lourds sur cet espace touristique ? La municipalité du Tampon ne serait-elle pas « hors la loi » ?

Et si c'est la CASUD qui est légalement compétente pour ces Zones d'Activités Touristiques, comment l'intercommunalité pourrait-elle supporter ces investissements démesurés, dispendieux et écocides pour la ville du Tampon ?

### **OBS 65 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé au projet de parc du volcan prévu au Tampon pour, au moins, deux raisons:

-La zone délimitée dans l'enquête est un milieu d'habitat pour les oiseaux, notamment le papangue. L'artificialisation de cette zone peut mettre en péril la vie jusqu'ici paisible mais fragile de cette espèce. Aucune certitude sur l'impact que cela aura sur la vie de ces rapaces. Les activités humaines, l'artificialisation des espaces éloignent la faune qui devra migrer vers d'autres espaces.

Le projet va à l'encontre du rapport de La stratégie Biodiversité 2030 mis en place par le Ministère de la Transition écologique qui parle de « structurer une organisation efficace pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité »

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/strategie%20Biodiversit%C3%A9%202030\\_1er%20volet.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/strategie%20Biodiversit%C3%A9%202030_1er%20volet.pdf)

-Concernant les zones interdites au défrichement par l'ONF qui correspondent à des îlots de forêt primaire bien conservés abritant plusieurs espèces endémiques et indigènes (faune et flore) et apportent une biodiversité remarquable pour la préservation du site et du paysage, la Mrae demande à la commune du Tampon de les transcrire dans son PLU par un zonage particulier pour assurer leur protection (espace vert et arbres à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, voire espace boisé classé – EBC).

**Aucune réponse précise n'est apportée par le maître d'ouvrage sur la transcription dans le PLU**

Merci pour la prise en compte de ces observations



### [OBS 66 :](#)

Bonjour,

Comment justifier en ces temps de dérèglement climatique un projet qui va à l'encontre de toutes les mesures raisonnables et nécessaires, vitales même, de protection de l'environnement, de la nature et de la population.

Ce n'est pas de ce genre de projet dont nous avons besoin.

Réunionnais et touristes aimons notre île pour ce qu'elle est: un joyau dont les beautés sont naturelles, classées, intactes.

Aucun argument d'ordre soit-disant économique ou social, ne peut s'opposer à la préservation de ce patrimoine, qui ne vous appartient pas, mais à l'humanité entière.

On voit bien l'avenir de ces "parcs", il suffit de regarder ce qui se fait ailleurs. Ce projet est d'un autre siècle. C'est non, mille fois non.

### [OBS 67 :](#)

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

1. Il va à l'encontre de la sauvegarde de la biodiversité, car tout nouvel aménagement dans un espace naturel ne peut que la détruire ou la réduire.

1. Socialement parlant, créer un lieu artificiel de loisir ne peut que détourner la population et en particulier les enfants de la nature. La Réunion comme lieu de loisir devrait être appréhendé pour sa nature encore presque vierges, pas dans un "Disney-land" artificiel.

### [OBS 68 :](#)

Bonjour,

Je suis absolument CONTRE ce projet de mise en place d'un lieu non respectueux de l'environnement en général, hors contexte de la transition écologique voire totalement inutile.

Mes cordiales salutations

### [OBS 69 :](#)

Monsieur le commissaire enquêteur, avis favorable pour le projet parc du volcan.

Merci.

### [OBS 70 :](#)

Bonjour monsieur le Préfet de La Réunion

Le projet d'aménagement d'un Parc me paraît totalement aberrant sur les plans écologique, financier et humain.

Écologique car c'est un lieu exceptionnel

Financier car ce serait un gouffre de construction et d'entretien au niveau des infrastructures

Humain car ne vaut-il pas mieux être dans la nature, nous y déplacer à notre simple place d'humain parmi les autres espèces que l'artificialiser et donc la déformer ?

Sans compter le fait qu'à La Réunion (en comparaison par exemple avec l'autre région volcanique qu'est l'Auvergne) l'espace est très contraint et la pression démographique importante.

Simple citoyenne je m'oppose donc à ce projet.

Avec mes salutations les meilleures

## OBS 71 :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous voudrez bien trouver ci-dessus mon argumentaire contre le projet du Parc du Volcan :

« Habitante de Bourg Murat je viens apporter des questionnements et avis quant à ce projet de PARC DU VOLCAN.

Je tiens toutefois à souligner que ce dossier est complexe pour une simple citoyenne mais cela ne m'empêche pas d'être inquiète pour l'avenir de BOURG MURAT.

Projet qui va venir dénaturer le site en impactant dangereusement les paysages, les espaces naturels sensibles comme les zones humides ainsi que la faune.

Projet qui va enlever l'âme de ce petit village des Hauts, apprécié des touristes, de ses habitants et des gens des Bas qui viennent profiter des beaux paysages, de la tranquillité et de la fraîcheur des Hauts.

Tous ces aménagements vont artificialiser à outrance ces paysages uniques et reconnus même par l'UNESCO et vont porter des atteintes graves à la santé publique pour les riverains par :

- le bruit des activités proposées dans le parc, la pollution de l'air par l'accroissement du trafic routier et les barbecues géants avec des cheminées de 9 mètres de haut – ces dernières allant causer également un trouble anormal de voisinage par leurs fumées dérangeantes, les odeurs sans oublier les dangers d'incendie -, par le dépôt sauvage de déchets et prolifération de ce fait des animaux errants et des nuisibles.

Mais qui va s'inquiéter des désagréments que vont subir les habitants de BOURG MURAT et notamment ceux du lotissement des TOPAZES et du lotissement PITON DUGAIN situés juste en limite de ce parc. En tout cas pas les services de la mairie du TAMPON qui pourtant lors de la concertation en juillet 2022 avait promis un travail collectif sur ce projet. Mais on attend toujours leur visite.

Un des habitants des TOPAZES a d'ailleurs fait les frais de ces désagréments, très stressé par ce projet puisque situé tout près de son habitation, il est décédé d'un arrêt cardiaque en 2021.

Et que dire du coût de ce projet : 15,2 Millions d'euros !!!

A-t-on besoin d'artifices et de dépenser 15,2 millions d'euros pour profiter de la nature ?

En tant que contribuable et puisque rien n'est indiqué dans le projet, je souhaite connaître :

- A quoi correspondent ces 15 millions ?
- Quelles sont les dépenses exactes ?
- Quel sera le coût total de ce projet depuis son imagination jusqu'à son éventuelle inauguration ?
- Quel sera le coût de fonctionnement de ce PARC DU VOLCAN ?
- Comment cela va-t-il peser dans nos impôts ?
- A quoi correspondent les 150 emplois envisagés ? Quels types de contrat ?
- Que deviendra le site en cas de non rentabilité de ce projet ?

Je tiens à signaler également qu'un appel d'offres a été lancé par la Mairie du TAMPON le 29 avril 2023 dans lequel il est indiqué que les travaux concernant 3 lots de chantier doivent durer 5,5 mois pour se terminer obligatoirement avant le 29 décembre 2023 ??? alors que l'enquête publique vient juste de débuter. La Mairie considère-t-elle que ce projet soit déjà acquis ?

Et quel intérêt, en ces temps difficiles et tourmentés, d'un parc d'attractions à 15 MILLIONS D'EUROS perché à 1600 mètres d'altitude où les conditions météo sont très aléatoires ?

**En conclusion j'estime que ce projet du PARC DU VOLCAN est INUTILE, D'AUCUNE UTILITE PUBLIQUE, EXTREMEMENT DISPENDIEUX et ECOCIDE. »**

Sincères salutations,

### OBS 72 :

Bonjour

j'ai eu votre mail pour pouvoir envoyer un commentaire sur le projet Parc du volcan, qui est actuellement en enquête publique.

Je vais être bref, je pense que ce projet est une très mauvaise idée.

La Réunion a besoin d'endroit préservé, intemporel, naturel.

Si les touristes et les réunionnais vont dans les hauts, c'est pour profiter de l'air frais, du calme, des sentiers.

Qu'est-ce qu'un aménagement moderne viendrait faire là ?

A part leur rappeler la vie stressante, la pollution, et la destruction de la Réunion lointan, ce parc n'amène rien.

Vous remerciant de votre lecture.

cordialement.

XX XX

Un citoyen parmi d'autres.

### OBS 73 :

Bonjour,

Je souhaite émettre un avis défavorable concernant le projet du Parc du Volcan, car il aura inévitablement de nombreux impacts négatifs sur l'environnement et la faune, déjà très fragilisée par les activités humaines sur l'île.

La protection de la biodiversité réunionnaise est un enjeu majeur à prendre absolument en considération lorsque de tels projets destructeurs et inutiles sont envisagés.

Adhérente de nombreuses associations de protection de la nature à La Réunion, je connais très bien ces problématiques.

Je vous remercie pour la prise en compte de cet avis.

Cordialement,

### OBS 74 :

Bonjour monsieur le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ,

mon avis est favorable voir même très favorable concernant le parc du volcan . Bien-sur qu'il faut développer les hauts , un super projet .

### OBS 75 :

Un avis favorable à ce projet ! Bien sur qu'il faut développer chaque quartier de la communes . Pour la plaine des cafres , ce projet suscite beaucoup d'espoir pour pas mal de monde résident ici!!

**Merci à la Mairie du Tampon !**

**Et les autres peut-être zote NA L'ARGENT POUR VOYAGE DONC PENSE TI CRÉOLE I GALÈRE .**

### OBS 76 :

Oui j'émet un AVIS FAVORABLE! Enfin les hauts , quelque peu oubliés jusqu'à maintenant va enfin connaître une belle embellie et à tout les niveaux!

plus que jamais il faut que ce projet continue d'avancer , il y a tellement d'attente par toutes et tous !  
Même les jeunes cafriplainois espèrent grandement se trouver un travail sur ce site du parc du volcan !

### OBS 77 :

Ce projet va à contre courant du mouvement Protection de l'environnement et rapprochement des humains au vivant, en effet la présence des parcs de jeux dans la ville est souhaitable pour la socialisation des enfants et des adolescents, avoir une activité de plein air dans la ville, oui.

Mais là, aller saccager un environnement naturel, des espaces naturels rescapés des constructions et donc rares aujourd'hui, **seulement pour divertir et attirer les touristes n'est pas entendable** quand notre activité humaine impacte gravement le climat et son réchauffement, aller dégrader des zones humides, participer à l'artificialisation des sols, perturber la faune et la flore déjà fragilisés, et rendre la vie infernale à plusieurs dizaines de famille par la pollution sonore et la colonisation par les voitures de tous les espaces verts...

Bientôt un million d'habitants sur notre île, **la gestion de la qualité de l'air et de l'eau potable seront de vrais enjeux de santé publique**, dégrader sciemment par les fumées de barbecues et l'accaparement de l'eau des retenues collinaires pour irriguer des serres peuplées d'espèces des hauts que l'on peut regarder et admirer en randonnée, que d'énergie gaspillée!

Enfin, notre milieu de vie aseptisé nous éloigne toujours plus des milieux naturels fragilisant notre adaptation à leur changement, faire découvrir aux petits humains et aux plus grands également, les arbres, leur interaction, leur faculté d'absorber du gaz carbonique pour notre bien, bref, mieux faire connaître pour respecter et préserver la biosphère.

Alors, conservons ces espaces pour sauvegarder notre écosystème si précieux pour notre survie.

### OBS 78 :

Bonjour, concernant le projet du Parc du volcan je suis contre un parc de grande envergure qui dénaturerait ce site exceptionnel de la Plaine des Cafres, un des seuls lieux encore préservé de l'île.

Il peut être intéressant d'apporter quelques surfaces de jeux pour les enfants et les jeunes. Mais pas de commerces, pas de tyrolienne ni grand parc d'attractions, et surtout pas attractions aquatiques!! Il y a la côte pour cela déjà!

La Réunion n'a pas besoin d'artifices, de béton, de gravier, de passerelles...

Je suis pour la préservation de son état naturel.

Ce type de grand projet dénature l'île et son authenticité et va à l'encontre de la politique d'écologie actuelle.

Je soutiens l'association Domoun la plaine militant contre ce projet.

En espérant qu'il sera tenu compte de nos avis,

Cordialement.

Une Réunionnaise qui aime son île

### OBS 79 :

Bonjour monsieur le Préfet de La Réunion

Le projet d'aménagement d'un Parc me paraît totalement aberrant sur les plans écologique, financier et humain.

Ecologique car c'est un lieu exceptionnel

Financier car ce serait un gouffre de construction et d'entretien au niveau des infrastructures

Humain car ne vaut-il pas mieux être dans la nature, nous y déplacer à notre simple place d'humain parmi les autres espèces que l'artificialiser et donc la déformer ?

Sans compter le fait qu'à La Réunion (en comparaison par exemple avec l'autre région volcanique qu'est l'Auvergne) l'espace est très contraint et la pression démographique importante.

Simple citoyenne je m'oppose donc à ce projet.

Avec mes salutations les meilleures

### **OBS 80 :**

Bonjour. Je suis contre la tyrolienne. Le parc du volcan n'est pas nécessaire pour développer bourg Murat. C'est un ti bourg et faut laisser comme sa.

### **OBS 81 :**

Je suis opposée à ce projet pour des raisons écologiques d'abord, car ce projet est une nouvelle attaque contre des espaces naturels et la biodiversité unique dans les hauts de la Réunion.

Je suis également opposée à ce projet pour des raisons économiques. En effet, on sait que peu de parcs d'attractions sont rentables et ce projet ne répond pas aux attentes des touristes qui se rendent à la Réunion, essentiellement pour profiter de cette nature sauvage encore intacte.

### **OBS 82 :**

Mesdames, Messieurs,

Je vis à Bourg Murat depuis 10 ans et je suis fière d'y être. La qualité de vie est très bonne, l'air est bon, le bruit est inexistant et la population est respectueuse.

Vous nous proposez un parc qui va impacter sur l'ensemble de ces qualités. Pourquoi vous ne nous proposez pas une piscine chauffée plutôt. Au Tampon il y a 2 piscines municipales alors que la mer n'est qu'à 10mn. Vous venez déranger notre vie tranquille pour faire plaisir aux personnes qui vivent loin d'ici et qui apprécient le bruit ? Faites votre parc loin d'ici et là où les gens apprécient le bruit.

Aussi JE REFUSE CE PARC car j'ai besoin de ma sérénité.

Cordialement

### **OBS 83/84:**

Bonjour,

vous trouverez ci-joint les raisons qui font que je suis contre ce projet:

1. Ce projet est inutile, car ce n'est pas pour retrouver des distractions comme celles qu'il propose, que les très nombreux visiteurs, aujourd'hui sans le parc - touristes, pique-niqueurs en famille les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou randonneurs tout au long de l'année - viennent à la Plaine des Cafres ;
2. Il n'est d'aucune utilité publique, ne répond pas à des besoins de la population, est censé proposer une offre touristique mais qui comporte des risques pour l'environnement et le cadre de vie des habitants ;
3. Il est extrêmement dispendieux car les dépenses, déjà très importantes et changeantes (hausse du coût des tyroliennes, de la maîtrise d'œuvre et à présent des investissements), présentées hors coûts de fonctionnement dans le dossier, sont certainement sous-évaluées. Le coût annuel de l'entretien du parc n'est pas chiffré, la gestion devrait se faire en régie communale ce qui fait peser un risque élevé pour les contribuables tamponnais ;

4. En outre, il est écocide, car les aménagements qu'il prévoit, artificialiseront à outrance nos paysages uniques et reconnus même par l'UNESCO. En outre, ils comportent, de l'avis même de l'ARS, des atteintes graves à la santé publique.

Soyez réaliste, ouvrez les yeux et faites en sorte qu'une telle horreur ne se produise pas.

Bien cordialement.

### OBS 85 :

Bonjour , la périphérie du parc est complétement impacté par ce projet , on va ouvrir des routes au milieu des champs , créé des ronds points , exproprier des propriétaires , j habitais une impasse (impasse Auguste Murât )qui a été transformé en chemin reliée à la nationale , ma qualité de vie est complétement modifiée , la mairie s en fout complétement , ils m ont dis qu il fallait évoluer, évoluer vers quoi ? la pollution , le bétonnage ??? c est pas mon point de vue .

D autre part il manque de logement sur cette commune , la mairie a acheté des maisons avec terrains le long de la nationale au 27 eme pour les transformer en parkings, parkings qui ne verront même pas le jour, puisque ça a été revu à la baisse, la mairie a racheté aussi des maisons dans le lotissement Topazes ??? qui sont vides aussi . D autre part l eau de la retenue du piton marcellin va servir à alimenter le parc , elle n a pas été faite pour les agriculteurs ? c est peut être pour ça qu ils veulent en faire une 3eme chemin doret ??? Ces retenues sont financées en partie par le FEDER pour les agriculteurs et non pas pour les loisirs écocides . d autre part je suis inquiète pour l évacuation des eaux usées qui seront une évacuation verticale , sans station d épuration avec 350000 visiteurs /an et sachant que l étude du maître d œuvre n est pas terminée , il faudra s attendre à une pollution des eaux de sources et de rivières , (concentration de médicaments type metformine 10% de la population est malheureusement diabétique , et puis il y a les autres médicaments type œstrogènes , paracetamol et autres molécules médicamenteuses qui si elles ne sont pas filtrées par une station se retrouvent dans les nappes phréatiques , et au vue des 350 000 visiteurs/ an la concentration sera importante , il serait intéressant que le maître d œuvre nous donne des explications à ce sujet . d autre part la qualité de vie des maisons autour du parc est complétement altérée , leurs valeurs financières aussi , il faut savoir qu il y a 30ans , le prix du terrain + maison était équivalent à celui de st Gilles les bains , maintenant le lotissement Topazes est complétement dévaluée , qui a envie d habiter à côté d un parc d attraction avec tyroliennes , fumées de barbecue géant , et autres animations bruyantes , qui verront le jour . y a aussi le problème de la biodiversité , on empiète encore et encore sur la nature on est les seuls décideurs de comment doit fonctionner la terre , on est en bordure du parc national . y a des oiseaux , plantes , insectes a protégé aussi , d autre part où va t on , le conseil au climat a dis que la France ne réduisait pas assez ses émissions de gaz carboniques et à effets de serre , on est en France ici aussi ???? , nous ici j ai l impression qu on s en fiche du réchauffement de notre planète , bien sûr qu il faut créer des emplois pour nos jeunes mais il faut aussi leur laisser une planète habitable ??? merci de m avoir lu

### OBS 86 :

bonjour en pièce jointe une question sur des travaux encours sur terrain parc du volcan

merci par avance

cordialement

**P.J. :**

Travaux sur le site du futur parc du volcan

L'association JADES travaille actuellement sur le terrain du futur parc ( sud du parc au nord de l'ancienne maison ONF).

Ces emplois sont des PECS payés par l'état et la mairie du tampon.

Ils effectuent un excellent travail de défrichage et de replantation de plantes endémiques de la Réunion.

QUESTION : est -t-il possible en droit d'effectuer des travaux avant autorisation sur un terrain voué à un projet sujet à enquête publique ?

Bien que ces emplois et leur financement ne fassent pas partie à priori du dossier sujet à enquête publique, ces travaux font partie de l'aménagement du parc !!!!!!!!

Merci par avance

#### OBS 87 :

Bonjour moi et ma famille nous donnons un avis favorable pour la construction de ce projet aux quel pourrait apporter des emplois et de plus modernisé les hauts de la réunion et même avancer alors de Maurice avance pkoi pas nous surtout en période de chaleur pour trouver un endroit où passe le week-end en famille vrai allez à Saint André mai la c est nous le tampon donc moi avis favorable pour ce projet je dit oui

#### OBS 88 :

Les 150 emplois apparaissent comme l'argument choc : Qui va être l'employeur ? Qui va les financer ? Je n'ai pas trouvé d'études expliquant et justifiant ce nombre ? 150 emplois directs et indirects : quelle activité va créer ces emplois ? Seulement le parc avec les 2 serres ? Ou une escalade d'activités écocides et onéreuses pour justifier un tel niveau d'emplois ? La mairie doit justifier ces 150 emplois sous peine d'être qualifiée d'annonces tronquées ou mensongères susceptibles de tromper les citoyens.

#### OBS 89 :

Bonjour

NON au parc du volcan !

XX XX

Habitante de la plaine des cafres

#### OBS 90 :

Bonjour

Je demande à la mairie d'abandonner ce projet qui va à l'encontre du bien commun.

La population de la Réunion et les touristes veulent une nature intacte, paisible et ce projet est une atteinte à la santé des habitants .

Je ne vois AUCUN intérêt à ce projet, nuisible, farfelu, et très cher pour les contribuables

J'espère que le bon sens l'emportera.

### **OBS 91 :**

Bonjour,

Comment faire comprendre une 1347ème fois que l'on ne veut pas de ce projet ?

Combien de hectares encore zot I veu bétonner ou installer de choses inutiles pour le vivant, la biodiversité ?

Comment encore une fois zot I peu être prêt à sacrifier l'argent de la communauté, la vie des gens, le paysage, la biodiversité au profit de l'argent et de la gloire ?

Zot I veu un peu de gloire ? Zot nom sur un panneau ou sur le nom d'une rue ? Franchement mi Di pas non si I fai a zot plaisir. Mais dessus le dos de zot marmaille et les marmailles des autres ? NON.

Zot I peu mieux faire que ça.

### **OBS 92 :**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'attire votre attention sur des faits se déroulant sur le site du futur projet de parc et qui me paraissent très surprenants, alors que l'enquête publique que vous avez en charge de diriger ne se termine que le 25 juillet prochain.

Nous avons constaté sur cette partie du site (voir image ci-contre) prévu pour l'implantation du projet de parc, depuis quelques jours, un chantier avec des ouvriers agricoles qui procèdent à des travaux d'arrachage et de replantation.

Nous avons rencontré le mercredi 12 juillet 2023 vers 11 h 00, à l'entrée de ce chantier, des personnes qui revenaient d'une visite parmi lesquelles des personnes du Service Insertion de la Commune, des agents de Pôle emploi, de la CASUD et des représentants de l'association JADES qui aurait obtenu de la mairie du Tampon une convention pour la réalisation de ces travaux.

Nous sommes donc très surpris que ces travaux d'aménagement aient déjà commencé alors que l'enquête publique est encore en cours, que vous n'avez pas encore rendu votre rapport avec votre avis et surtout que l'autorité environnementale n'a pas encore délivré son autorisation d'aménager.

C'est d'autant plus surprenant et désagréable que, pour beaucoup de personnes parmi la population qui découvrent ce chantier sur le site prévu pour le projet de parc, il semble que l'enquête publique n'a aucune valeur, que tout est déjà décidé et que la mairie aurait déjà obtenu l'autorisation de faire son projet avant même la fin de l'enquête publique.

Nous espérons fortement que tel n'est pas le cas et nous aimerions avoir de votre part des éclaircissements au sujet de ce chantier.

Vous remerciant d'avance,

Mes sincères salutations

### **OBS 93 :**

.NON au projet du Parc du volcan!

### **OBS 94 :**

NON au projet du Parc du volcan!



### OBS 95 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

***Le 12 juillet, les députés européens réunis à Strasbourg ont approuvé une proposition visant notamment à restaurer 20 % des écosystèmes dégradés de l'UE à l'horizon 2030***

Comment comprendre, alors que le parlement européen vote une loi historique sur la restauration des écosystèmes dégradés, la commune du Tampon, elle, projette un parc de loisir avec piste de VTT, barbecues géants, serres de plus de 10 mètres de haut sur une zone humide, classée N... Et cela avec le concours de fonds européen ( FEDER).

N'y a-t-il pas, ici, un paradoxe, pour le moins?

C'est pourquoi, je suis opposé à tous les projets qui induisent une artificialisation des sols, et donc, plus singulièrement, celui du "parc du volcan"

Merci Monsieur le commissaire de faire en sorte que la commune du Tampon participe à la restauration des écosystèmes dégradés en abandonnant son projet.

### OBS 96 :

Bonjour

je vous joins en pièce jointe une question concernant les dossiers du projet et surtout un dossier sur les couts du parc

cordialement jacques aulet

nous recevons un accusé de réception à nos messages

### P.J :

Question sur dossiers enquête concernant le financement du parc

J'ai discuté hier matin avec la dame responsable de la communication à la mairie du tampon connaissant bien le dossier.(dame avec qui nous avons mis le plan au mur dans la salle de la mairie du tampon)

Nous avons parlé du problème des couts de fonctionnement du parc du volcan.

Elle m'a dit qu'il existait une étude sur ces couts qui n'était pas dans les dossiers ( ce que nous avons dénoncé) et que cette étude avait été envoyée au commissaire enquêteur.

Ma question :

-ou est cette étude ?

-peut -t-elle être publiée avant la fin de l'enquête ?

- c'est peut être une réponse à une de vos questions à la mairie ?

Merci par avance

### OBS 97 :

Non au parc du volcan.

Un refus catégorique.

## OBS 98 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite à Saint-Denis et je vais de temps en temps me promener dans ce lieu paisible qu'est le village de Bourg Murat. Il m'arrive de randonner dans cette zone, le Piton Dugain, Les Trous Blancs, le Chalet des pâtres... J'adore ces magnifiques paysages qui me donnent dynamisme et repos, qui me permettent de me ressourcer. Je ne suis pas le seul.

J'ai été informé de ce projet nommé Parc du Volcan ou Parc de loisirs et je ne souhaite pas que vienne s'installer dans ce lieu tranquille un parc d'attraction, un genre de fête foraine permanente avec sa noria de voitures qui vont apporter de l'huile sur le sol, une pollution aux gaz d'échappement, sans compter la pollution visuelle et sonore qui va détruire ce beau site.

On nous dit que cette activité va apporter 150 emplois. Je pose la question : au nom de l'emploi peut-on faire n'importe quoi ? Des emplois, Monsieur le maire du Tampon peut en créer ailleurs, dans sa commune par exemple, au lieu de venir perturber le fragile équilibre de l'écosystème dans la zone de Bourg Murat.

On nous dit que des serres seront installées dans ce fameux parc, qu'elles seront alimentées en eaux en provenance des retenues collinaires. Au passage, quel aveu d'échec que la construction de ces retenues n'ait pas engendré une demande suffisante pour servir vraiment aux agriculteurs. De l'eau, il y en aurait, donc, en trop... Est-ce bien légal ? Ces retenues collinaires ont une destination unique, une destination validée pour servir de réserve aux agriculteurs, elles ont été financées dans ce but. Je souhaite que soit posée la question de la légalité de ce changement d'usage des retenues collinaires.

Vous l'aurez compris : je suis contre ce projet de Parc de loisirs, qu'on pourrait nommer projet de Parc d'attraction ou projet de Fête foraine permanente dans la zone de Bourg Murat. Ce projet va défigurer le paysage si tranquille de Hauts. Il va à l'encontre de la préservation de la nature, un sujet ô combien d'actualité. Ce projet va polluer et porter nuisance aux habitants de Bourg Murat ainsi qu'à la faune et à la flore de la zone.

Le citoyen que je suis refuse un tel gâchis.

M. XX XX

Saint-Denis, le 14-07-2023

## OBS 99 :

Réponse à l'enquête publique:

- projet écocides
- projet dispendieux
- projet destructeur de la qualité d'un territoire unique
- projet sans utilité réelle publique
- projet de politique politicienne

Merci

Ecologiquement

XX XXX

tel

Nartrouvangelizaz  

## OBS 100 :

bonjour

veuillez trouver en pièce jointe mon parc idéal

cordialement

P.J :

# Ma proposition sur le futur parc du volcan

Il est évident qu'il faut aménager un **minimum** cet espace de 55 hectares laissé à l'abandon par la mairie depuis 30 ans en prévision de l'aménagement d'un parc d'attraction !!!!

On est passé de la version 1 d'un parc de 64 millions d'euros avec courses de chevaux , ballon captif et hélistation à une version 3 à 15,2 millions d'euros sur un espace aménagé de 15 hectares dans une aire d'étude rapprochée de 23,5 hectares.

**-Je propose de laisser libre d'accès la zone espace de 55 hectares sans mur et grillage et de laisser tout cet espace naturel ouvert à tous .**

A titre d'exemples, nous avons au tampon une excellente réussite de parcours naturel sur le site de la ravine blanche ou tamarhaut . Cet espace se compose de plusieurs circuits de randonnée, des aires de pique-nique et un terrain de pétanque. Le parcours de santé à la pointe est aussi une belle réussite ainsi que la première partie du parc des palmiers(8 h) qui n'avait pas besoin d'un agrandissement de 12 h supplémentaires !!!!!!!

Dans les bas il y a de nombreuses aires de pique-nique aménagées intelligemment comme grande anse.

**-Je propose que toutes les plantes invasives soient supprimées avec plantation de plantes endémiques sur les 55 hectares**

**-Je propose de supprimer toutes les attractions** qui vont créer des problèmes sur le plan humain, sur le paysage, sur l'environnement et sur le plan économique : tyroliennes, abris- piton barbecues collectifs, pump track, belvédère, espace scénique et serres géodésiques.

**-Je propose de diminuer le nombre de places de parking (200 places sont largement suffisantes)**

**-Je propose comme dans le dossier, d'augmenter le nombre de parcours pédestres et vtt sur les 55 hectares .**

**-Je propose comme indiqué et conseillé dans le rapport des garants sur la concertation préalable (page 20) de mettre en place l'organisation d'une activité équestre (apprentissage, ballades, randonnées ) pour marmailles sur les 55 hectares.**

**-Je propose de maintenir des aires de pique-niques (sans barbecues collectifs) avec toilettes et points d'eau.**

**-Je propose enfin comme l'écrivaient les rapporteurs de l'enquête préalable d'étudier l'aspect humain et l'intégration du patrimoine culturel matériel dans le projet**

**Cet espace doit rester un espace calme, rural et naturel !!!**

## OBS 101 :

AVIS: PROJET PARC DU VOLCAN

Tout d'abord, je tiens à souligner, en ces temps de grands bouleversements écologiques, l'importance de préserver notre paysage naturel local

Ces espaces préservés des hauts, encore très peu urbanisés, offrent une biodiversité , une tranquillité et une véritable évasion loin de l'agitation de la vie urbaine. Cependant, l'introduction du projet du "parc du volcan" risque de détruire irrémédiablement cet espace naturel en raison de l'aménagement du site par la construction de diverses structures artificielles( tyrolienne, parking,bâtiments, pumtracks, barbecues géants etc..).

Je vous demande donc, en tant que responsable, de prendre en compte ces préoccupations quant au risque de la dénaturation future de notre paysage encore authentique et naturel. Il est de notre responsabilité collective de protéger ces lieux et de garantir qu'ils demeurent les plus intacts que possible pour les générations à venir.

Je suis prêt à apporter mon soutien à toute initiative respectueuse et durable concernant des projets qui s'intégreraient harmonieusement dans notre environnement local sans les dénaturer.

*un habitant du tampon*

### OBS 102 :

bonjour

veuillez trouver en pièce jointe une fiche sur le terrassement et le défrichage

cordialement

P.J. :

### Impact du terrassement et du défrichage sur le paysage

Les chiffres ci-dessous issus de l'étude d'impact laissent envisager des modifications profondes de cet espace qui devrait rester naturel en grande partie

**Terrassement (m3)** Etude d'impact page 57

Tableau 6 : Bilan déblais/remblais du projet (m3)

Déblais (m3) 16 200

**800 camions**

**Mis en remblais (hyp de réemplois de 70%)\*11 500**

**500 camions**

**Déblais envoyés en décharge 4 900**

**250 camions**

Apport de remblais de carrière 3 600

**180 camions**

Terre végétale décapée 18 700

**900 camions**

Besoin en terre végétale 17 600

**800 camions**

Même si une partie des déblais sera utilisée in-situ et une partie de terre végétale sera réutilisée, le paysage de cet espace naturel va être profondément modifié par ces travaux !!!!

### Définition du défrichage

**Un défrichage est « une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.**

5.3.3 Estimation de la surface maximale à défricher

Les surfaces qui seront défrichées pour les besoins du projet ont été déterminées en tenant compte :

| des surfaces concernées par des aménagements (infrastructure de loisirs, clôture ...) (Figure 3),

| les surfaces concernées par les terrassements (Figure 29),

| les zones de l'aire d'étude rapprochée concernées par un état boisé (cf. Figure 31)

La superposition cartographique de ces éléments permet d'estimer la surface à défricher

à environ 4 ha présentés en hachuré sur la Figure32 ce qui correspond à 1 quart de la surface aménagée !!!!!

### **OBS 103 :**

bonjour

veuillez trouver en pièce jointe une fiche sur le paysage

cordialement

**P.J :**

Intégration des tyroliennes dans le paysage du parc

Extrait MRAE Page 18 le paysage

*Cet extrait démontre bien la volonté manifeste du maître d'œuvre de ne pas intégrer les tyroliennes dans l'étude en question*

Situé en zone d'adhésion du Parc national, le projet doit répondre aux enjeux et orientations définis dans la charte du Parc constituant le plan de gestion du Bien UNESCO.

De l'ensemble des investigations menées, il ressort en conclusion de l'étude d'impact (cf. page 323) que : le projet de parc du Volcan, avec une définition adaptée des aménagements et les mesures associées (choix techniques et architecturaux, emprises limitées, plantations et renaturation écologique, suivi et accompagnement spécialisé...), permet la bonne prise en compte de la sensibilité des éléments naturels et paysagers qui sous-tendent les attributs aux critères paysage et biodiversité, permet à la fois de conserver la VUE, valeur universelle exceptionnelle du Bien UNESCO, son intégrité et de participer à sa protection et sa gestion.

**Ceci étant, l'Ae relève que le projet de tyroliennes du Piton Dugain n'a pas été pleinement intégré alors qu'il est étroitement lié au présent parc du Volcan. Cette situation occasionne une vision très partielle du projet global avec une sous estimation des effets cumulés.**

À titre d'exemple, seules les plateformes nord et sud des tyroliennes (aires d'atterrissage) sont prises en compte pour la présentation de mesures de paysagement (MR5, plantations d'insertion paysagère des équipements, cf. pages 438 à 451).

Par ailleurs, l'évaluation de la VUE précitée ne prend pas en considération les effets cumulés de telles installations impactantes sur le plan paysager avec dix câbles servant de support sur un linéaire pouvant atteindre 800 mètres pour les plus importantes.

**Dans le cadre d'une approche globale cohérente, l'aire d'étude du projet de parc du Volcan aurait mérité d'être élargie à l'ensemble du secteur d'intervention des tyroliennes, dont les plateformes de départ et les chemins d'accès au site du Piton Dugain.**

### **OBS 104 :**

Bonjour,

En réponse à l'enquête publique actuellement en cours concernant le projet de parc, je vous informe de mon avis défavorable compte tenu de l'impact environnementale désastreuse de ce projet.

### **OBS 105 :**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint mon avis sur ces projets de création dans le parc du volcan.

Je suis bien entendu contre à 200%

Ces tyroliennes vont générer énormément de nuisance à commencer par les nuisances sonores...

De plus, isoler les personnes vivant alentour par des murs de gabion est un non-sens inacceptable.

Il faut vraiment remettre l'humain au cœur de tous les projets.

Et les oiseaux endémiques, y ont 'ils pensé !

J'espère que nous serons nombreux à dénoncer cela, c'est une aberration...

### [OBS 106 :](#)

#### **Projet insensé et toxique :**

**insensé** qui n'a pas de sens, à rebours de la protection écologique si nécessaire aujourd'hui, pour atténuer le changement climatique que nous sommes en train de découvrir et dans certains pays de vivre, inondations, incendies, phénomènes violents, il s'agit de dire stop et bien sûr de préserver les espaces naturels. **qui existent encore**, et là c'est le cas.

**Toxique** pour les riverains en termes de pollution sonore, de dépôts sauvages de déchets, et de qualité de l'air avec les barbecues.

Toxique pour les habitants du Tampon qui devront payer les pertes d'exploitation du parc par de nouveaux impôts communaux.

Non, à ce projet de l'ancien monde, la modernité c'est de protéger notre environnement pour permettre aux nouvelles générations de vivre dans un monde désirable, du moins vivable.

### [OBS 107 :](#)

Je suis ,contre ce projet qui va pourrir la vie des riverains, participer aux extensions routières et aux embouteillages s'il est fréquenté du moins un moment, et puis laissé aux oubliettes parce que le climat de Bourg Murat est pluvieux, brumeux, capricieux..

Dépenser des millions d'euros pour 2 serres et 3 barbecues géants, la belle affaire!

Le maire promet 150 emplois, il est comme Macron, il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi, de qui se moque-t'on ? 150 emplois, annonce fantaisiste, rien pour argumenter, les promesses n'engagent que ceux qui y croient, moi, je n'y crois pas !

### [OBS 108 :](#)

Bonjour,

En tant que citoyenne et habitante du Tampon, je m'interroge sur la nécessité d'un tel projet. Si c'est pour valoriser les espaces naturels, Il y a déjà le parc national consacré par l'UNESCO comme patrimoine mondial de l'humanité.

Si c'est pour en faire un parc de loisirs, il y a déjà plein d'endroits sur l'\*ile pour divertir les enfants et les adultes.

Alors, un parc à Bourg Murat pour qui et pour quoi ?

Pour les touristes, ceux qui viennent à Bourg Murat, ce sont les randonneurs passant d'un piton des Neiges au Piton de la Fournaise..Pour les locaux, c'est la recherche de la fraîcheur et de la tranquillité des hauts, un parc de loisirs bof, après une première visite, ils ne reviendront plus...

Autant de parkings artificialisant le sol, d'extension routière, d'infrastructures, serres et barbecues dont les coûts sont élevés en termes écologiques participant au réchauffement climatique et financiers, qui va payer ?

Pourquoi Monsieur le Maire un tel projet écocide et ruineux pour votre commune ?

### [OBS 109 :](#)

Aux armes citoyens pour défendre les biens communs afin que notre espèce survive sur cette planète !

Un parc de loisirs dans des espaces protégés, un contre-sens historique, que dire de la ressource en eau gaspillée pour irriguer le parc quand les zones humides remplissent naturellement ce rôle ?

La qualité reconnue de l'air de Bourg Murat abimée par un trafic routier intensifié, la fumée des barbecues et les décharges sauvages est-ce tolérable ?

Pourquoi un tel saccage quand notre Environnement va mal ? Rajouter du malheur au malheur ? Ce n'est pas digne de décideurs publics que de laisser se réaliser un tel projet..